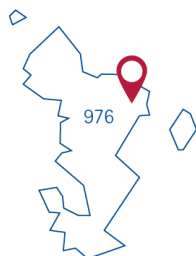


BILAN ANNUEL 2025

Tribunal administratif de Mayotte



Jean-Michel LASO
Président du tribunal
administratif de Mayotte



Effectifs de la juridiction :

29

personnes dont :

16

magistrates
et magistrats

13

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

Le tribunal a connu une activité perturbée au début de l'année 2025 à la suite du cyclone Chido dont la violence exceptionnelle a fortement endommagé les locaux de la juridiction, privant les usagers de l'accès aux applications et contraignant de limiter leur accueil physique pour des raisons de sécurité. La mobilisation pleine et entière des personnels du tribunal a permis une reprise d'activité totale à la fin du mois de janvier.

Avec 3 169 recours enregistrés au cours de l'année 2025, en augmentation de près de 24 % par rapport à l'année précédente, l'activité du tribunal a été soutenue. Le nombre d'affaires traitées a également connu une augmentation, en atteignant le chiffre de 3 566.

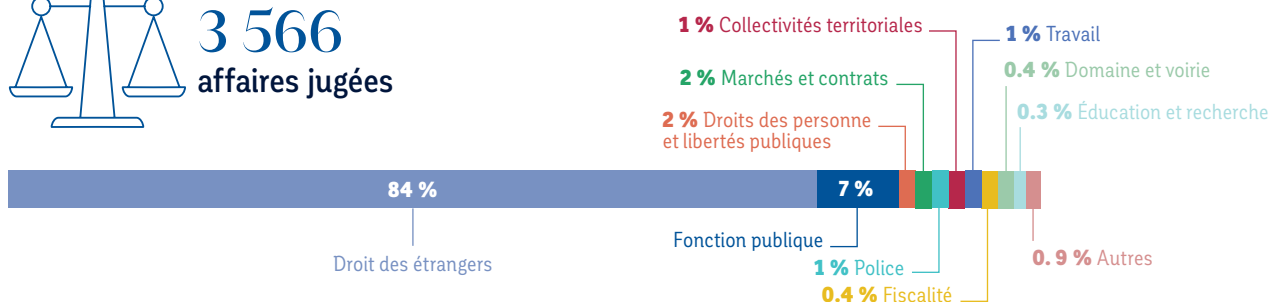
Si le contentieux de l'éloignement et du refus de titres de séjour des étrangers reste très dominant, en concentrant 79 % des recours présentés devant le tribunal, les contentieux de la fonction publique et des marchés publics sont bien représentés.

Parmi les affaires qu'il a jugées en 2025, le tribunal a notamment validé la réglementation de la vente de tôles bac acier à la suite du passage du cyclone, durant six mois, et mis fin au contrat de délégation de service public du port de Longoni pour permettre au département d'assurer la continuité du service public le temps d'assurer la gestion future du port.

2025 en chiffres



3 566
affaires jugées



Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.



2 270
affaires jugées en urgence (référés)

✚ 30 % par rapport à 2024



3 169
affaires enregistrées

✚ 24 % par rapport à 2024



6 mois et 14 jours
de délai moyen de jugement

✚ 18 jours par rapport à 2024



89 %
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



2
médiations engagées